

Élections professionnelles 2022 : c'est parti !

Les travaux sur les élections professionnelles de 2022 à la DGFIP ont été lancés aujourd'hui jeudi 07 octobre 2021 avec la première réunion technique d'approfondissement sur le sujet.

Après un bref bilan sur l'organisation des élections professionnelles 2018 à la DGFIP, une présentation du système d'authentification des électeurs était à l'ordre du jour avant qu'une réflexion sur l'instauration d'un bureau de vote électronique centralisé ne termine la réunion.

La liminaire lue par **l'alliance CFDT-CFTC** a parfaitement identifié les points d'achoppement du dispositif : la communication et l'attention particulière à porter aux personnels isolés pour que ces élections retrouvent un taux de participation proche de celui de 2014.

En effet, le bilan, laisse apparaître une forte diminution du taux de participation en 2018 par rapport à 2014 et occulte quelques difficultés rencontrées alors.

L'alliance CFDT-CFTC a ainsi rappelé à l'administration qu'il serait souhaitable d'éviter toute maintenance informatique pendant la période du vote, maintenance qui avait occasionnée en 2018 des difficultés d'accès au site de vote électronique pour les agents. Par ailleurs certaines données n'avaient pas pu être « pastillées » empêchant leurs exploitations dans les analyses détaillées ultérieures. Ce traitement ne faisait alors pas partie du cahier des charges du prestataire mais, selon l'administration, il est désormais bien identifié et intégré à l'outil de vote électronique.

Quand au système d'authentification des électeurs, il évolue aussi pour répondre aux attentes de la CNIL et s'appuie fortement sur l'ENSAP.

1. Les agents recevront ainsi un message dans leur messagerie professionnelle contenant un lien vers l'accès du site de vote et un mot de passe provisoire.
2. Sur l'ENSAP, les agents récupéreront leur carte électeur contenant les scrutins auxquels ils peuvent participer et leur identifiant d'électeur.
3. C'est avec le mot de passe provisoire et l'identifiant électeur que l'agent pourra alors se connecter sur le site de vote.
4. A chaque connexion ultérieure sur le site de vote, un code sera envoyé sur l'adresse personnelle de l'agent ou sur le numéro de portable qu'il aura renseigné lors de sa première connexion.

L'alliance CFDT-CFTC a attiré l'attention de la DGFIP sur les personnels isolés ou n'ayant pas accès à l'ENSAP, à leur messagerie professionnelle ou encore ne souhaitant pas communiquer d'informations personnelles.

L'alliance CFDT-CFTC insiste sur une communication et une information les plus transparentes possibles.

Des rappels réguliers de la procédure et un suivi des agents sans postes de travail dédiés ou encore éloignés de leurs bureaux pour des raisons médicales par exemple doivent être programmés.

L'administration nous assure avoir bien identifiée les agents isolés et avoir adapté sa communication avec la nouveauté que constitue l'ENSAP dans la procédure du vote.

Nos interrogations techniques sur la tenue à la charge, la compatibilité de l'outil avec les VPN ou encore l'arrivée prochaine d'une interface de messagerie (EPOC) ont été enregistrées et devraient obtenir des réponses lors des prochaines réunions techniques.

Enfin, la séance s'est terminée sur une réflexion sur la cartographie des bureaux de vote électronique centralisés (BVCE). Avec 130 BVEC en 2018, l'administration envisage, mais sans nous donner un contours très précis, de créer un seul BVEC et des BVE pour simplifier la procédure et faire des économies semble-t-il.

L'alliance CFDT-CFTC s'est opposée à une unique BVCE.

Les agents au local doivent être acteurs jusqu'au bout de la procédure de vote sauf à perdre encore en taux de participation. C'est parce que les agents se sentiront concernés qu'ils iront voter ! En proposant une centralisation du vote, l'administration provoquerait selon nous un rejet de ces élections et ce, dans une période où les agents ont besoin de représentants pour les accompagner au quotidien. L'administration n'avait pas de projet finalisé à nous proposer et s'est engagé à réfléchir à plusieurs options organisationnelles qui nous seront présentées lors des prochaines réunions.

Au terme de cette matinée, **L'alliance CFDT-CFTC** est ressortie rassurée sur la volonté exprimée par l'administration de faire de ces élections professionnelles 2022 un succès.

L'alliance CFDT-CFTC restera attentive tout au long des différentes réunions qui ponctueront l'année 2022 pour que du 1^{er} au 08 décembre 2022 chaque agent qui souhaite s'exprimer puisse le faire dans les meilleurs conditions possibles.

Les élus **CFDT-CFTC**,

Philippe PRAS (CFDT)

Nadine GERST (CFDT)

Stéphanie MOUNIER (CFTC)